

Aides financières aux partenaires

**AIDES AU
FONCTIONNEMENT**
Actualisation 2021

www.caf.fr – Rubrique Partenaires
« vous êtes gestionnaire d'une
structure »



Caf
de la Vienne



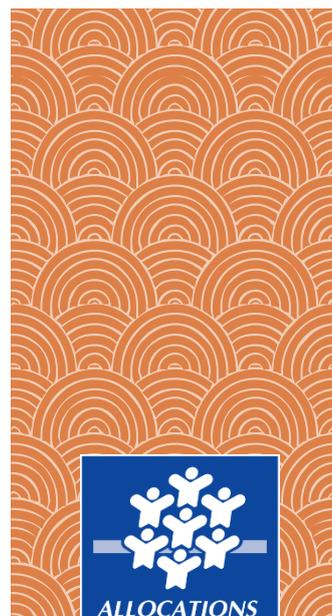
Rappels des publics éligibles :

- Inscrivant leur(s) action(s) dans les domaines d'interventions de la Branche Famille inscrites dans la COG, et des Caf conformément à la politique d'action sociale définie par le Conseil d'Administration dans le CPOG et le RI d'Action Sociale ;
- Relèvent des statuts juridiques suivants :
 - o Associations à but non lucratif ;
 - o Collectivités territoriales ;
 - o Entreprises privées, exclusivement dans le domaine de la petite enfance, et sous réserve d'un diagnostic de besoins établi en relation avec les acteurs locaux (Caf, Pmi, collectivité), dans un souci de complémentarité d'offre avec les structures et services existants.

Les structures, projets et services hors des champs de compétence sont exclus du financement de la Caf.
Cette exclusion concerne principalement les axes suivants :

- Les structures visant uniquement l'insertion professionnelle ;
- Les équipements qui perçoivent des "prix de journée" financés par l'État ou le Conseil Départemental ;
- Les associations à caractère purement culturel, sportif ou cultuel ;
- La construction et l'aménagement de locaux administratifs et de sièges sociaux des associations et des fédérations ;
- Les équipements sportifs et City Stade ;
- Les projets sur le temps scolaire ;
- Les colloques, congrès, fêtes et festivals (événements ponctuels)

Les subventions **de fonctionnement** dans le cadre des aides collectives s'adressent aux partenaires dans le cadre de **l'accompagnement d'un projet ou d'une action** qui répondent aux principes, publics et actions éligibles aux financement de la Caf



Caf
de la Vienne



DISPOSITIFS LOCAUX

Les critères généraux

Le taux de co-financement des projets sur fonds locaux est identique quel que soit le champ d'intervention.

Il est modulé si :

- L'équipement se situe en zone de revitalisation rurale ou quartier politique de la ville

et/ou

- L'équipement bénéficie de fonds nationaux.

Champ d'intervention	Taux de cofinancement	
- Petite enfance - Enfance Jeunesse - Accompagnement social - Logement - Animation de la vie sociale - Parentalité	30%	40% Pour les équipements/actions en ZRR ou QPV Et/ou Non bénéficiaires de fonds nationaux

- *Si le projet concerne 50% ou plus de communes situées en ZRR ou de quartiers en QPV, alors le taux de co-financement est de 40%.*



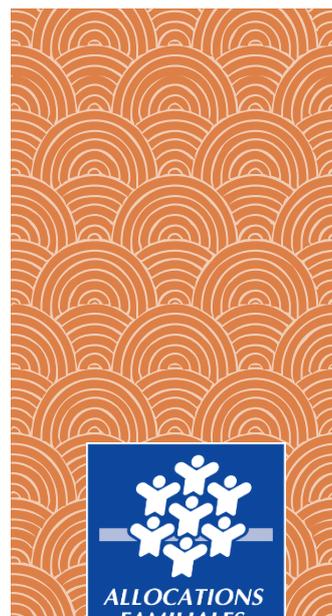
Caf
de la Vienne



Zoom sur les aides au fonctionnement

➤ **Toute aide au fonctionnement calculée inférieure à 1 000€ est refusée**

Toutefois, il est fait exception de cette règle au niveau local pour les aides sur fonds locaux attribuées sur des données d'activité ou financières (exemple : Aloe, aide handicap Alsh, etc....)



Caf
de la Vienne



Les aides spécifiques au fonctionnement

❖ Dispositifs Enfance Jeunesse

ALOË Accès aux Loisirs des Enfants

Objet	Aide complémentaire à la prestation de service Alsh extrascolaire et ados (mercredi compris) destinée à favoriser l'accessibilité des enfants aux accueils de loisirs sur l'ensemble des périodes suivantes : petites et grandes vacances scolaires, samedis et mercredis et séjours bénéficiant de la PS.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales gestionnaires d'un Alsh ou d'accueil de scoutisme déclaré auprès de la Ddcs.
Montant de l'aide	Montant de la subvention déterminée en fonction des données d'activité (heures réalisées pour les familles ressortissantes du régime général ayant un QF < 700€) déclarées au titre de l'activité N-1.

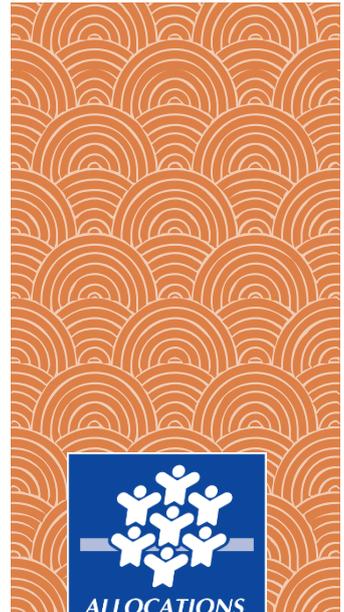


Caf
de la Vienne



AIDE HANDICAP ALSH

Objet	Aide à la prise en charge des surcoûts liés à l'accueil de l'enfant en situation de handicap (appui de l'équipe, financement du temps de concertation, renforcement de l'équipe) dans les Alsh extrascolaire et ados (y compris les mercredis) et séjours bénéficiant de la PS.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales gestionnaires d'un Alsh ou d'accueil de scoutisme déclaré auprès de la Ddcs.
Montant de l'aide	Montant de la subvention déterminé chaque année en fonction du volume d'heures (réalisées en N-1) d'accueil d'enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'Aeeh déclarées.



Caf
de la Vienne

❖ Dispositifs Parentalité

Temps libre des Familles

Objet	Cette aide est destinée à : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place de projets de sorties/week-ends et séjours en direction de familles et notamment des plus vulnérables - Accompagner le parent dans l'exercice de la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants - Favoriser le lien social.
Bénéficiaires	Associations
Montant de l'aide	Subvention limitée à 80% des dépenses.



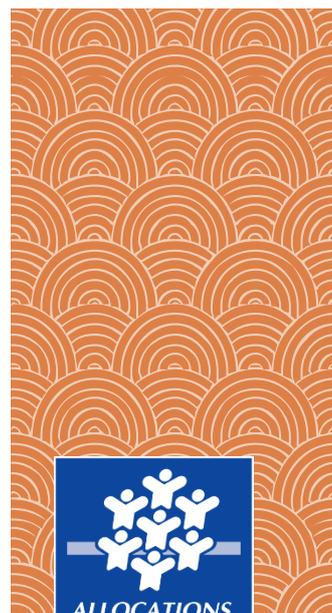
❖ Dispositifs Logement

Aide au terrains familiaux

Objet	Cette aide vise à soutenir la création de terrains familiaux correspondant à un habitat privé qui peut être locatif ou en pleine propriété. Réalisé à l'initiative de personnes physiques ou morale publiques ou privées.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention représentant 10% maximum du projet
Conditions d'attribution	Normes minimales de surface par place (75 m ²). Norme concernant le nombre de sanitaires (1 bloc sanitaire pour 3 caravanes) La participation de la Caf ne doit être supérieure à celle du porteur de projet et doit s'inscrire dans les projets validés par l'Etat et le département dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage.

Aide à l'habitat adapté

Objet	Cette aide vise à soutenir la création d'habitat adapté au public gens du voyage correspondant à un habitat privé qui peut être locatif ou en pleine propriété.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention représentant 10% maximum du projet dans la limite de 10 000€ par projet.
Conditions d'attribution	La participation de la Caf ne doit être supérieure à celle du porteur de projet et doit s'inscrire dans les projets validés par l'Etat et le département dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage.

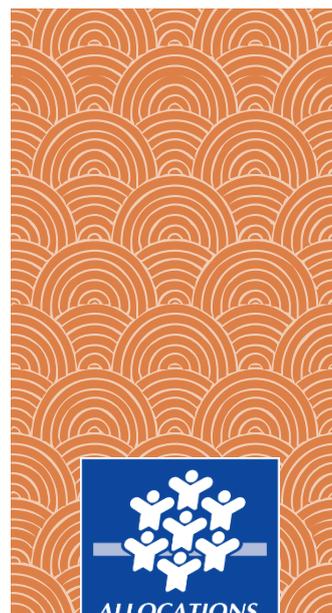


Caf
de la Vienne



Promouvoir et soutenir l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles

Objet	Projet ou action facilitant l'accès au logement des jeunes et des familles. L'action doit permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logement et le renforcement de l'accompagnement à l'entrée des lieux.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention limitée à 80% des dépenses.



Caf
de la Vienne

❖ Dispositifs divers

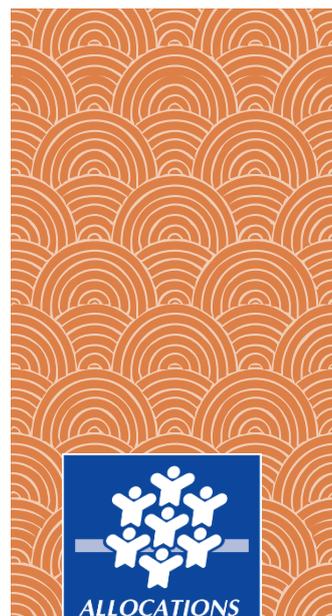
Accès aux droits – Partenariat numérique

Objet	Cette aide a pour but de soutenir les structures œuvrant pour l'accompagnement à l'inclusion numérique, par le diagnostic de besoins spécifiques des usagers, leur orientation vers le service adapté et leur prise en charge par du personnel qualifié.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention forfaitaire en fonction du niveau de service rendu et des critères d'évaluation



Pilotage – Action innovante Ctg

Objet	Cette aide a pour but d'apporter un soutien financier pour des projets/expériences innovantes élaborés dans le cadre d'une Ctg et permettant d'impulser une dynamique de territoire.
Bénéficiaires	Collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention représentant 50% des charges et limitée à 10 000€.
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Être signataire ou en projet de signature d'une CTG - Projet coconstruit avec les acteurs/partenaires CTG du territoire



Caf
de la Vienne

Pilotage et Performance – Diagnostic et évaluation des Ctg

Objet	Cette aide a pour objet le financement de diagnostic, d'une démarche d'accompagnement dans le cadre des CTG.
Bénéficiaires	Collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention représentant 50 % maximum des charges limitée à 15 000 € tous fonds confondus.
Conditions d'attribution	<p>Aide accordée si une des deux conditions suivantes est remplie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation d'une CTG ou de son renouvellement - La mise en place d'une réflexion globale concernant le projet social de territoire et son organisation



DISPOSITIFS NATIONAUX

Les aides spécifiques au fonctionnement

❖ PETITE ENFANCE

Aide au renfort handicap dans les EAJE

Objet	Cette aide vise à soutenir et accompagner les structures accueillant des enfants en situation de handicap en soutenant le recrutement d'animateurs supplémentaires.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales bénéficiaires de la PSU
Montant de l'aide	Le montant de la prise en charge s'élève à : <ul style="list-style-type: none">- 80% d'un montant maximum horaire de 20€/heure chargée

Aide à l'itinérance

Objet	Cette aide vise à soutenir et accompagner les services Petite Enfance Itinérant sur plusieurs communes en milieu rural
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales bénéficiaires de la PSU/PS RAM et PS LAEP
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">- 1 500€ par ETP/ an pour les RAM- 4 500€/ an pour les EAJE- 15€ x nb d'heures totales d'ouverture au public par an

Aide au démarrage des MAM

Objet	Faciliter l'installation des MAM dans le département
Bénéficiaires	Associations
Montant de l'aide	Montant forfaitaire de 3 000€



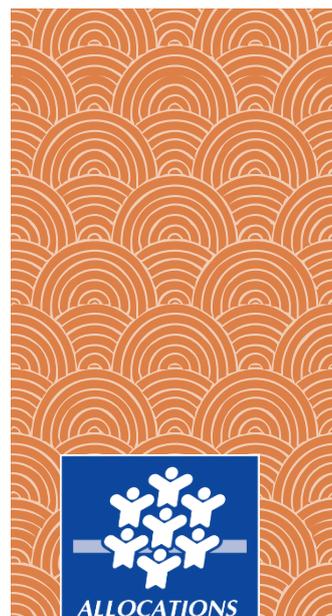
Caf
de la Vienne

Aide à la coordination des crèches labellisées AVIP

Objet	Faciliter l'accès aux familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance
Bénéficiaires	Crèches labellisées AVIP
Montant de l'aide	Montant en fonction du projet

Accès aux modes d'accueil

Objet	Faciliter l'accueil en horaires atypiques et d'urgence
Bénéficiaires	Associations ou collectivités identifiées par la Caf
Montant de l'aide	Montant forfaitaire



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Vienne

❖ PARENTALITE

Prévention de la radicalisation

Objet	Aide aux actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs de la République
Bénéficiaires	Associations ou Collectivités territoriales
Montant de l'aide	Montant forfaitaire



❖ ENFANCE ET JEUNESSE

INNOV JEUNES ADOS

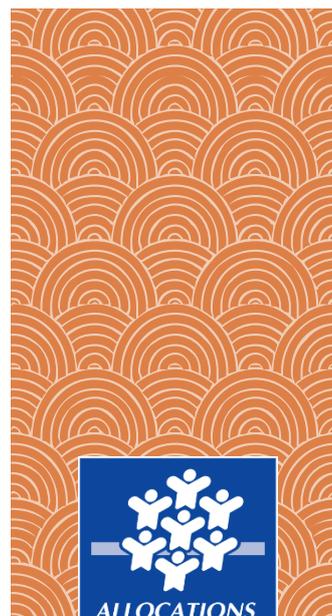
Objet	Projets portés par des jeunes et ayant pour objet les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - La citoyenneté et vie locale ; - L'humanitaire et la solidarité internationale ; - Les sciences et techniques ; - La culture ; - Le numérique ; - Le sport (hors participation aux compétitions sportives) ; - Les loisirs ; - Les départs en vacances en autonomie.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales.
Montant de l'aide	Financement jusqu'à 80 % du coût du projet dans la limite de 5 000 € versés par projet.

Innov Jeunes Structures

Objet	Cette aide vise à soutenir et accompagner les structures bénéficiant d'une convention ALSH ados et non bénéficiaire de la PS Jeunes.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales
Montant de l'aide	Subvention dans la limite de 80% des charges en fonction du niveau de service rendu et des critères d'évaluation

Aide au renfort handicap dans les Alsh

Objet	Cette aide vise à soutenir et accompagner les structures accueillant des enfants en situation de handicap en soutenant le recrutement d'animateurs supplémentaires.
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales bénéficiaires de la PS ALSH Extrascolaire ou ados
Montant de l'aide	Prise en charge à 70% (plafonné à 90€/jour) du coût animateur.



Caf
de la Vienne

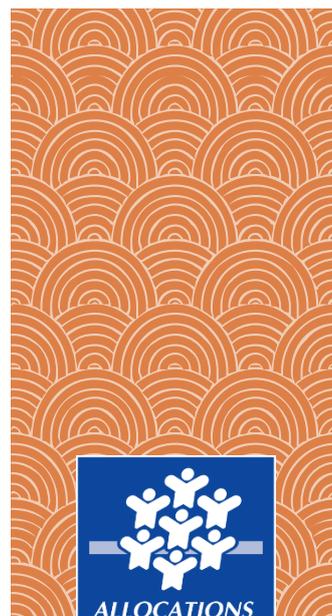


Animation de rue

Objet	Aide afin d'accompagner à travers l'animation de rue, l'intégration des enfants et des jeunes dans les quartiers. Les publics concernés par cette offre de service particulière ont pour vocation à « intégrer le droit commun », c'est-à-dire les Accueils de Mineurs soumis à la réglementation des Alsh.
Bénéficiaires	Associations identifiées par la Caf
Montant de l'aide	Subvention forfaitaire

Aide à l'accessibilité ALSH en milieu rural

Objet	Soutien des Alsh extrascolaire et ados mettant en place un système de transport pour faciliter l'accueil des enfants. Prise en charge d'une partie des frais occasionnés par l'utilisation d'un mode de transport
Bénéficiaires	Associations ou collectivités territoriales bénéficiant d'une PS Alsh
Montant de l'aide	Montant de la subvention déterminée en fonction des données d'activité (coût du transport) déclarées au titre de l'activité N-1.



Caf
de la Vienne

